

Un groupe de travail parlementaire mixte sera mandaté pour examiner la définition des œuvres de charité enregistrées en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et se pencher sur des questions connexes.

Les immigrants ont enrichi depuis toujours la société canadienne de leurs idées, de leur dynamisme et de leurs talents. Une nouvelle loi sera déposée pour conférer un statut officiel à la politique du multiculturalisme. Pour reconnaître l'apport précieux des néo-Canadiens de plus de 65 ans, le gouvernement assouplira la plupart des formalités pour l'obtention de la citoyenneté, à l'exception des questions de résidence. Le gouvernement continuera d'encourager une connaissance plus répandue des deux langues officielles du pays et d'aider les groupes bénévoles, qui offrent plus d'un millier de programmes d'apprentissage des langues ancestrales fréquentés par quelque 125 000 étudiants. Il examinera dans les meilleurs délais le rapport du Groupe de travail parlementaire sur les minorités visibles et prendra des dispositions pour renforcer les mesures législatives visant la littérature haineuse.

Le gouvernement continuera de promouvoir le développement équilibré du Yukon et des territoires du Nord-Ouest, d'y régler les revendications des autochtones et d'y favoriser l'accession au gouvernement responsable. Il déblocquera des fonds dans le cadre du Plan d'action relatif au pétrole et au gaz du Nord pour s'assurer que les habitants de cette région participent aux travaux préparatoires à l'exploitation de ces ressources. Tenant compte du besoin de soutenir des communautés nordiques plus permanentes, le gouvernement annoncera sous peu des mesures touchant l'imposition des bénéfices dans le Nord.

Le gouvernement invite tous les députés, sénateurs et sénatrices à appuyer son programme de croissance, de développement, de sécurité, de coopération et de paix. Les prochains mois seront décisifs pour le Canada. Le gouvernement fera un effort particulier pour consulter les autres partis sur le calendrier des mesures législatives. Et il examinera à fond les modifications constructives proposées par l'opposition.

Il se propose de donner suite sans plus tarder au récent rapport d'un comité qui préconise, au nom de tous les partis, de nouvelles réformes parlementaires. Et il continuera de s'intéresser de près aux travaux du Comité du Sénat et de la Chambre sur la réforme du Sénat.

Mesdames et messieurs les députés,

Vous serez appelés à affecter les crédits nécessaires pour engager les dépenses et assurer les services approuvés par le Parlement. Vous serez appelés à étudier un budget. Vous serez enfin appelés à étudier d'autres mesures législatives nécessaires pour régler des problèmes bien précis d'ordre économique, social et juridique.

Honorables sénateurs et sénatrices,

Mesdames et messieurs les députés,

Puisse la divine Providence vous guider dans vos délibérations.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

PROJET DE LOI CONCERNANT LES CHEMINS DE FER

1^{re} LECTURE

L'honorable William J. Petten présente le projet de loi S-1 concernant les chemins de fer.

(Le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

ÉTUDE À LA PROCHAINE SÉANCE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence m'a fait remettre le texte du discours du trône qu'elle a prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement. Il se lit ainsi:

Des voix: Suffit!

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand ce discours sera-t-il mis à l'étude?

L'honorable Léopold Langlois propose, appuyé par l'honorable William J. Petten:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général, prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement, soit étudié à la prochaine séance du Sénat.

(La motion est adoptée.)

LE COMITÉ DU RÈGLEMENT ET DES US ET COUTUMES

INSTITUTION

L'honorable Léopold Langlois propose, appuyé par l'honorable Martial Asselin:

Que tous les sénateurs présents au cours de la session actuelle forment un comité chargé d'examiner le Règlement et les us et coutumes du Sénat, ainsi que les privilèges du Parlement, et que ledit comité soit autorisé à se réunir dans la salle du Sénat, selon qu'il le jugera nécessaire.

(La motion est adoptée.)

LE COMITÉ DE SÉLECTION

INSTITUTION

L'honorable Léopold Langlois propose, appuyé par l'honorable Martial Asselin:

Que, conformément à l'article 66(1) du Règlement, les honorables sénateurs Asselin, Bélisle, Cottreau, Denis, Langlois, Lapointe, Macdonald, Muir et Petten forment un comité de sélection chargé de désigner a) un sénateur qui assumera la présidence à titre de président *pro tempore*; et b) les sénateurs qui seront membres des divers comités permanents pendant la présente session. Le comité de sélection devra faire rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs ainsi désignés.

(La motion est adoptée.)

(Le Sénat s'ajourne à 14 heures demain.)